

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 FÉVRIER 2015,
À 20 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU
1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Sylvain Delisle, maire suppléant
 Julien Milot, conseiller
 Serge Pouliot, conseiller
 Mme Debbie Deslauriers, conseillère
 Josée Pelletier, conseillère

ABSENTS: MM Yves Coulombe, maire
 Louis Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015
 4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
 5. Rapport des membres du conseil et du maire
 6. Résolution: Signature - Camp Saint-François - Été 2015
 7. Résolution: Entente - Camp de jour - Ste-Pétronille & St-Pierre
 8. Résolution: Autorisation pour désignation des immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente
 9. Résolution: Demande d'aide - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
 10. Avis de motion: Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 304 et le Règlement de zonage numéro 305
 11. Avis de motion: Règlement d'emprunt - Unité de service
 12. Avis de séance d'information
 13. Comptes à payer
 14. Correspondance
 15. Période de questions
 16. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Sylvain Delisle, maire suppléant de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 681-15**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 682-15**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 JANVIER

L'approbation du procès-verbal se fera à la séance du 2 mars 2015

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de janvier 2015 : 1
Coût des travaux 100 000 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire suppléant et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 683-15**

6. RÉSOLUTION: SIGNATURE - CAMP ST-FRANÇOIS

ATTENDU que le Conseil municipal désire permettre aux enfants de la Municipalité de continuer de vivre un été en plein air;

ATTENDU que la Municipalité privilégie le Camp St-François;

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents

de payer une portions des frais d'inscription ainsi que les frais de transport réguliers pour l'été 2015 tel qu'il apparaît sur l'entente,

d'autoriser le maire à signer l'entente avec le camp St-François.

**RÉSOLUTION
NO : 684-15**

7. RÉSOLUTION: ENTENTE- CAMP DE JOUR - STE-PÉTRONILLE & ST-PIERRE

ATTENDU certaines représentations faites par un groupe de parents de la Municipalité à l'automne 2014 afin d'offrir un camp de jour dans la municipalité;

ATTENDU le sondage effectué en décembre 2014;

ATTENDU que cette option s'avère difficile à mettre en œuvre avec les travaux de voirie qui auront lieu au cours des prochaines années au cœur du village sur le chemin Royal;

ATTENDU que le conseil municipal désire offrir aux parents de Saint-Laurent plus de choix concernant un camp de jour sur l'Île-d'Orléans.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents,

de payer la différence entre le tarif résident et le tarif 'non-résident' pour les enfants de la Municipalité qui fréquenteront le camp de jour du Village de Saint-Pétronille ou la Municipalité de Saint-Pierre,

de payer directement à ces municipalités sur présentation d'une facture la surcharge pour les non-résidents de ces deux municipalités.

**RÉSOLUTION
NO : 685-15**

8. **RÉSOLUTION: AUTORISATION POUR DÉSIGNATION DES IMMEUBLES QUI DOIVENT ÊTRE TRANSMIS À LA MRC POUR FINS DE VENTE**

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la liste de l'état des taxes impayées lors de la séance ordinaire du 2 février 2014;

ATTENDU qu'à défaut d'obtenir le paiement des sommes dues (en capital, intérêt et frais), les immeubles désignés tel que déposé seront vendus à l'enchère, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé par** Serge Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à transmettre l'état des taxes impayées tel que déposé à madame Chantale Cormier, directrice générale de la MRC.

**RÉSOLUTION
NO : 686-15**

9. **RÉSOLUTION: DEMANDE D'AIDE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans prévoit la formation d'un (1) pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Île-d'Orléans en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé par** et **appuyé par** Serge Pouliot et appuyé par Julien Milot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Île-d'Orléans.

10. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 304 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 305

Serge Pouliot, conseiller, donne avis qu'un règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 304 et le règlement de zonage numéro 305 sera déposé lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

11. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT D'EMPRUNT - SSI- UNITÉ DE SERVICE

Julien Milot, conseiller, donne avis qu'un règlement d'emprunt pour défrayer les coûts d'acquisition d'une unité de service, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal.

12. AVIS DE SÉANCE D'INFORMATION

Avis est donné qu'une séance d'information concernant la modification au règlement de zonage numéro 305 se tiendra à 19 h 30 le 2 mars prochain.

**RÉSOLUTION
NO : 687-15**

13. COMPTES À PAYER

Il est **proposé par** Serge Pouliot, **appuyé par** Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant **158 074.01 \$** pour le mois de janvier 2015 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière

soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **687-15**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

14. CORRESPONDANCE

La lettre de citoyens concernant les branchements au réseau d'égout a été lue.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil ont répondu aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 688-15**

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE